

terre. Il semble que les citoyens de Montréal en particulier dussent être pénétrés d'un sentiment bien différent de celui de la haine pour l'auteur d'une mesure qui a tourné à leur avantage d'une manière si spéciale.

Ils ont requis jusqu'au secours des journaliers du Canal de Lachine pour faire élire au moyen de la violence celui qui demandait leurs suffrages à titre d'approuvateur de la conduite plus qu'étrange des ministres. Comme si quelque chose de plus que l'erreur et la violation de leur devoir envers le gouvernement qu'il représente étaient des actes vertueux de patriotisme qui dussent leur faire oublier les lois de la reconnaissance et violer celles de la justice.

Que dire en songeant qu'il n'est question maintenant que de forcer le gouverneur à se désister de M. Viger pour rétablir celui qu'on lui donne pour rival.

Encore une fois, comme on l'a fait remarquer dans la défense de M. Viger, l'oubli des plus solennelles obligations, du plus saint des devoirs ne peuvent pas plus que l'erreur servir de base aux libertés publiques; les peuples ne peuvent les conserver que par la justice; l'oubli de ces règles leur fait perdre leur importance, la force morale; ils reforcent des chaînes; l'habitude de l'immoralité les façonne à la servitude.

—Il paraît que l'opération à la joue de Son Excellence, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, prenait sa source dans une vision fantastique, dont un éliteur de cette ville avait subi la trompeuse influence. Voici ce qu'en dit l'*Aurore* de samedi :

« Le *Times* a commencé par publier une incongruité qui a été répétée par tous les autres journaux en disant que le Dr. Pollock avait opéré la partie cancéreuse de la joue de Son Excellence, en faisant une très belle description de sa façon. Nous voyons par des lettres de Kingston qu'il n'y a rien eu de tout cela, et que le Dr. Pollock a entrepris de guérir son illustre patient autrement que par le scalpel, le Dr. étant d'avis qu'il n'y a heureusement rien de cancéreux dans la plaie dont il a entrepris la cure par la cautérisation et le caustique.

« Nous nous réjouissons d'apprendre que Son Excellence n'a pas été obligée de déployer tout l'héroïsme que lui a prêté le *Times* pendant la prétendue opération, et qu'il n'y a pas plus de cancer dans le visage de notre bienveillant gouverneur qu'il n'y a eu d'agonie dans les souffrances dont le *Times* a fait une si pathétique description. »

Accident déplorable.—On nous écrit de Sainte-Anne des Plaines :

« Le premier de ce mois eut lieu, dans cette paroisse, au milieu de la nuit, un sinistre incendie qui consuma entièrement la maison d'un cultivateur Giles Lauzon. On ne s'aperçut du feu que lorsque déjà tout le toit était embrasé : la famille n'eut que le temps de se précipiter hors de la maison. La pauvre mère, dans son trouble et sa désolation, remerciait Dieu d'avoir eu le courage de sauver tous ses enfants, mais bientôt des cris plaintifs viennent déchirer son cœur : Une petite fille de près de 2 ans évanouie restée au milieu des flammes. Les hommes courageux se précipitent vers la porte pour voler à son secours, mais les flammes les repoussent. Le toit tout embrasé écrase et ensevelit cette pauvre enfant sous les yeux de sa mère ! »

Incendie.—Nous regrettons d'apprendre que la propriété de M. Clarke, à la montagne, Côte St. Catherine, a passé au feu dans la nuit de dimanche à lundi, et qu'on n'a pu arracher à l'élément destructeur qu'une légère portion du mobilier. Nous ignorons comment origina l'incendie. La maison était assurée pour £750 et le mobilier pour £900.

—Nous apprenons que les grandes entreprises de notre respectable compatriote M. Frs Buteau, à Malane, viennent de recevoir un échec qui doit être d'autant plus sensible à ce monsieur, que les espérances qu'il avait conçues semblaient sur le point de se réaliser. Le superbe moulin à scier qu'il avait fait construire, les chaussées, dales, etc., tout a été enlevé par la violence des eaux ce printemps, et l'espace d'une seule heure a suffi pour la destruction des travaux qui lui ont coûté si cher, et qu'il espérait devoir le dédommager des cruelles pertes qu'il a essuyées pendant les dernières années. Espérons pourtant que son esprit ferme et entreprenant, joint à la coopération de ses amis, saura le tirer du mauvais pas où la fortune vient de le jeter.

Artisan.

—On écrit de Ste. Marie de la Beauce, au *Journal de Québec* :

« Un nommé Blouin de ce village a tué son père, vous ignorez sous quelles circonstances. Le père et le fils se faisaient de la cldture; le père tenait un piquet et le fils le frappait avec une massue pour l'enfoncer en terre, mais la massue lui échappa et frappa au front, puis à l'estomac; le père qui n'a survécu que quelques jours à ce coup. Il a pu recevoir les secours de la religion. »

NOUVEAU-BRUNSWICK.

La lèpre.—Son Excellence le gouverneur du Nouveau-Brunswick a nommé, conformément à un acte de la législature provinciale du 13 avril 1844, une commission composée de l'honorable J. Cunard, du révérend F. X. Lafrance, du docteur Alexander Rankin, George Kerr et Charles J. Peters fils, qui doit former, pour les comtés de Northumberland et de Gloucester, un bureau de santé chargé d'empêcher la diffusion de la maladie désignée sous le nom de lèpre qui existe maintenant dans ces comtés.

Le même acte pourvoit à l'établissement d'un lazaret ou léproserie dans le district infecté de la lèpre, et dans toute autre partie de la province où elle pourrait se manifester; il autorise les commissaires à pénétrer de force dans les maisons et à faire enlever et transporter au lazaret tout individu qui est ou qui pourrait être atteint de la lèpre; toute personne qui s'opposerait à l'exécution de leurs ordres est passible d'une amende de £5 à 50.

Un lazaret vient d'être établi dans l'île Sheldrake, près de Miramichi.

ITALIE.

—Quelques désordres ont eu lieu dans la Calabre citérieure. Une troupe de soixante à quatre-vingts individus armés s'est portée sur la ville de Co-

senza, qui, bien qu'étant un chef-lieu de province, n'avait pour toute garnison qu'un officier et quinze hommes. Pendant que l'intendant de la ville faisait mettre la garde urbaine sous les armes, cette petite troupe tint tête aux révoltés, et, dans la lutte qui s'engagea, quatre gendarmes et l'officier commandant, qui était le fils du célèbre métaphysicien Loren Galuppi, furent tués. Néanmoins, les insurgés, après avoir perdu quatre hommes, se débarrassèrent et prirent la fuite devant la milice, qui arrivait aux cris de *Vive le Roi!*

Des désordres de même nature ont éclaté en même temps sur plusieurs autres points, entre autres à San Giovanni, dans la même province, où un juge de paix a été tué. La cour de Naples a reçu le 16, à Carte, la nouvelle des événements de Cosenza. Des troupes ont été expédiées immédiatement pour cette ville, où elles ont trouvé l'ordre complètement rétabli.

La nouvelle des troubles de Cosenza n'a produit que peu d'effet. Parmi les personnes arrêtées on compte deux neveux du général Pepe; un avocat, M. Rozelli, qui occupait des fonctions publiques; un fils du baron Poëric, et quelques autres citoyens marquants. Le marquis del Caretto, ministre de la police, qui était dans les Abruzzes quand le mouvement de Cosenza a éclaté, est revenu sur-le-champ à Naples.

Les événements arrivés récemment dans les Etats romains avaient déjà attiré l'attention sur les associations secrètes. Il avait même été dit qu'un mouvement général avait été concerté pour le mois d'avril, et c'est peut-être ce projet dont il faut voir dans les troubles de Cosenza, un avortement anticipé.

ANGLETERRE.

—La *Revue britannique* rapporte le fait suivant :

« On se laisse condamner en France à 500 fr. d'amende pour ne pas être juré; mais il s'est trouvé à Londres un simple industriel, un libraire, M. Th. Teeg, qui s'est laissé condamner à 400 livres sterling (10,000 fr.) plutôt que d'exercer les fonctions de shériff. On ne peut pas pousser plus loin l'abnégation de toute ambition administrative. Le shériff en Angleterre!... mais c'est comme un préfet en France. (Et il y a, dit-on, plus de mille demandes de sous-préfectures dans les bureaux du ministre de l'intérieur!) Le shériff est le bras droit du pouvoir exécutif. Le seul inconvénient de ses fonctions, c'est que s'il ne se trouvait personne pour prendre un condamné, comme il faut que la loi soit exécutée, le shériff serait tenu de la prendre lui-même. Quoiqu'il en soit des avantages réels et des accidents probables de la place de shériff, M. Th. Teeg, désigné pour la remplir, l'a refusée de si bon cœur, qu'ayant appris que son amende était consacrée à doter une école, il a généreusement ajouté 100 guinées de plus aux 400 pour qu'une école fût plus digne de lui, et en sa qualité de libraire, il a même voulu faire cadeau à ses futurs élèves d'une bibliothèque choisie. »

AMÉRIQUE.

—Extrait d'une lettre de la Louisiane en date du 3 courant :

« Les fièvres, l'année dernière, ont fait un ravage affreux dans les environs du Pont-Breau. Plus de 50 personnes tant étrangères que créoles de tout sexe et de tout âge (parmi la population blanche bien entendu), succombèrent. »

« Il a fait une chaleur d'été tout l'hiver dernier, je n'ai brûlé qu'une corde de bois, cet hiver, pendant que j'en brûlais 5 à 6 les hivers précédents. Le thermomètre s'est maintenu de 70 à 75 de Farenheit à l'ombre. Quel contraste avec le Bas-Canada, où il est tombé jusqu'à 40 au dessous de zéro. Les jardins n'ont cessé de rapporter. Nous mangeons des petits pois, des haricots, de la laitue, enfin de toutes les plantes potagères depuis plus de deux mois. Le gibier et le poisson abondent. »

Troubles dans l'Oregon.—Un journal de St. Louis [Missouri] dit que, d'après des lettres du mois d'octobre dernier, la colonie américaine était menacée d'une guerre de sauvages par une coalition de trois des plus puissantes tribus indiennes et à l'ouest, des Montagnes-Rocheuses. *Canadien.*

LE TABLEAU VOILE.

A huit lieues de Lyon, fort près du village de Larnas, s'élève un vieux château dont l'architecture atteste l'antiquité; il paraît remonter à la fin du seizième siècle: ses tourelles irrégulières, ses ponts-levis, ses portes massives et quelques débris de murailles fortifiées, tout porte à croire qu'il eut autrefois une certaine importance militaire. Mais on reconnaît bientôt que l'humour guerrière de ses premiers seigneurs a fait place à des goûts plus pacifiques: les larges fossés ont été comblés et transformés en une délicieuse terrasse, d'où l'œil découvre au loin les points de vue les plus variés, et se repose sur de grands et beaux jardins. Au delà, un parc, ou plutôt une forêt dont une partie laissée à l'état sauvage, est peuplée de chevreuils et parfois de sangliers qui y trouvent une paisible retraite.

A quelque distance de l'habitation, on entrevoit un joli lac; du côté opposé, une allée conduit, sous une impénétrable voûte de maronniers, à un grand bâtiment nouvellement construit et contigu au village. C'est un hospice où douze malades reçoivent constamment les soins que réclame leur état. Cet établissement si utile fut fondé par les propriétaires du château, le comte et la comtesse de Civray; ils avaient passé à Paris les premières années de leur union; mais depuis onze ans ils ne quittaient plus leur terre, et visitaient rarement leurs voisins.

On ignorait dans le pays le motif qui avait décidé ces nobles châtelains à rompre avec le monde; une seule femme de chambre bien discrète, chose